

PROJET DE DELIBERATION**APPROBATION DU « CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIER 2030 » POUR LA PERIODE 2024-2030**

Rapporteur : Marek ZWERENZ

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres, à améliorer les conditions de vie de leurs habitants qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Le précédent contrat de ville signé en 2015 est arrivé à échéance au 31 décembre 2023.

La nouvelle génération des contrats de ville, « engagements quartiers 2030 », repose sur trois principes : une géographie prioritaire actualisée, une contribution citoyenne renouvelée, une dynamique de projets qui permettront d'engager des financements pluriannuels sur des priorités resserrées.

Si la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 continue de s'appliquer, la circulaire du 31 août 2023 est venue préciser certains points, notamment :

- La concertation citoyenne comme une étape préalable à la définition des orientations stratégiques des nouveaux contrats de ville ;
- La définition des grandes priorités à l'échelle intercommunale et la finalisation du contenu du contrat de ville en réponse aux enjeux locaux pour le 31 mars 2024 au plus tard ;
- Une révision à mi-parcours en 2027 ;
- L'articulation renforcée des contrats de ville avec les autres stratégies nationales et locales (schémas régionaux et locaux, CRTE/Contrat de relance et de transition écologique, pacte des solidarités...)
- Une souplesse dans le soutien aux interventions dans des QVA qui ne seraient pas retenus dans la géographie prioritaire.

Le décret du 28 décembre 2023 fixe la liste des quartiers prioritaires, qui sont au nombre de cinq sur le territoire de la CAPI (Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère) : Champfleuri et Champaret à Bourgoin-Jallieu, Saint-Bonnet et les Roches à Villefontaine et Saint-Hubert-Les Remparts à L'Isle-d'Abeau.

Signé pour six ans, le Contrat Engagements Quartiers 2030 constitue le cadre de référence pour améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers, dont les réalités socio-économiques sont plus fragiles que sur le reste de l'agglomération. Le taux de pauvreté est de 41% contre 14% à l'échelle de la CAPI. Le taux d'habitants de moins de 25 ans s'élève à 42%, contre 35% à l'échelle de la CAPI.

Ce contrat est le fruit d'un travail partenarial qui a associé les habitants des quartiers concernés, les conseillers citoyens, des membres du panel citoyen et du Conseil de Développement, les associations et acteurs de terrain, les partenaires institutionnels, les élus et les services des différentes communes et de la CAPI ainsi que l'Etat.

Un nouveau contrat qui s'appuie sur l'évaluation du précédent :

L'évaluation du précédent contrat de ville a été conduite en 2022. Elle comprenait un volet statistique et un volet qualitatif, et s'est appuyé sur les regards croisés des conseillers

 **PROJET DE DELIBERATION**

citoyens, associations et partenaires du Contrat de Ville. Cette évaluation a mis en lumière les éléments suivants :

- La gouvernance, le pilotage et l'animation du Contrat de Ville par la CAPI ont permis l'amorce d'une vision intercommunale de la programmation avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville. Mais, un certain nombre de difficultés ont pu freiner l'instauration de dynamiques de travail pérennes et la communication sur les actions financées, celles-ci restant encore insuffisamment identifiées par les habitants et les porteurs de projets investis dans les quartiers.

- L'appel à projets permet de mobiliser une diversité de porteurs. Mais, une vigilance doit être portée pour éviter un essoufflement et une moindre dynamique en termes d'innovation et d'expérimentation, principes qui sont au cœur de la philosophie du Contrat de Ville.

- Les Quartiers en Veille Active ont pu bénéficier d'actions politique de la ville. Cet investissement témoigne d'une volonté de solidarité communautaire au-delà de la géographie prioritaire stricte définie par l'Etat.

- La cohérence entre le volet « réussite éducative » du Contrat de Ville et le Programme de Réussite Educative (PRE) reste à conforter pour les acteurs, malgré un effort d'articulation administrative depuis 2017.

- L'articulation entre le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et la politique de la ville est bonne et a été bien travaillée sur la période. Mais, le renouvellement urbain ne saurait se résumer à ces seuls programmes NPNRU et gagnerait à mieux s'articuler avec le volet social.

- La politique de peuplement tient bien compte des enjeux propres aux quartiers prioritaires et inversement. Mais, les évolutions de peuplement sont à anticiper et la transversalité des équipes dédiées à ces questions est à renforcer.

- Le Contrat de Ville a permis une mobilisation des conseils citoyens en QPV (quartiers politique de la ville), instances bien accueillies, dont les rôles sont spécifiques aux quartiers concernés et qui partagent les mêmes difficultés (revenus de la population peu élevés, taux de chômage important...). Mais, la poursuite de l'accompagnement et du soutien est nécessaire pour éviter un essoufflement dans la durée de ces instances citoyennes.

La méthode d'élaboration du Contrat Engagements Quartiers 2030, intercommunale et locale :

Dans un objectif de co-construction du Contrat de Ville, une attention particulière a été portée à l'identification et la prise en compte des besoins grâce à des temps de concertation des acteurs clés du territoire tout au long de la démarche, qu'ils soient habitants, acteurs institutionnels ou associatifs.

Dans les quartiers, les habitants ont été interrogés dans le cadre de micros-trottoirs. Puis ils ont participé à des ateliers pour faire le diagnostic de leur quartier et proposer des solutions. Ces éléments sont venus alimenter les diagnostics déjà réalisés avec chaque Commune s'appuyant sur des statistiques et des témoignages d'acteurs de terrain.

Sur cette base, des fiches quartiers ont été réalisées, annexées au Contrat de Ville, portant sur les QPV, les anciens QVA (Quartiers de Veille Active) et/ou les QVA.

PROJET DE DELIBERATION

A l'échelon intercommunal, des sessions de travail ont été organisées avec les habitants, conseils citoyens, membres du Conseil de Développement et panel citoyen, associations et partenaires.

L'ensemble de ces travaux ont permis de définir un cadre de travail et d'application de la politique de la ville sur le territoire, constituant la feuille de route pour les six années à venir.

Les enjeux prioritaires du Contrat Engagements Quartiers 2030 :

Le Contrat de Ville constitue le cadre de travail et la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire. Il fixe les principes partagés entre l'Etat, la CAPI, les Communes concernées mais également les différents partenaires institutionnels et de terrain. Il s'inscrit en cohérence avec le cadre national d'élaboration des Contrats de Ville, mais vient surtout traduire la spécificité du contexte local dans lequel s'inscrivent les quartiers.

La stratégie est structurée autour de quatre enjeux, eux-mêmes déclinés en objectifs stratégiques :

Favoriser l'émancipation de tous par l'éducation, la culture et le sport :

- Améliorer et adapter les conditions et l'environnement d'apprentissage pour la réussite de chaque élève ;
- Soutenir et impulser une offre culturelle et sportive co-construite avec les publics concernés.

Accompagner les transitions :

- Poursuivre et soutenir les initiatives en faveur du bien-vivre et de la tranquillité dans les quartiers ;
- Renforcer et réinventer les solidarités en faveur d'une meilleure inclusion dans la ville.

Faciliter l'accès à la santé et aux droits :

- Articuler et compléter les initiatives en matière de prévention globale sur les sujets de santé et bien-être ;
- Accompagner les habitants des quartiers en matière d'information et d'accès aux droits en proximité.

Contribuer à l'insertion socio-professionnelle :

- Ouvrir les perspectives professionnelles des habitants et plus particulièrement des jeunes ;
- Renforcer la levée des freins à l'insertion professionnelle (mobilité, santé, modes de garde...).

Deux enjeux transverses sont considérés comme incontournables quel que soit l'enjeu :

- Maîtriser la langue française ;
- Lutter contre tous les types de discrimination (dont égalité hommes-femmes, handicap...)

Engagements des signataires :

La signature du nouveau Contrat de Ville 2024-2030 est une opportunité pour tirer les leçons du précédent, grâce à dix engagements opérationnels définis par l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire, pour une réponse au plus près des besoins des habitants :

- 1 - Co-construire des interventions avec les publics concernés (parents, jeunes, habitants...) en s'appuyant sur leur expertise et lorsque cela est pertinent ;

 **PROJET DE DELIBERATION**

- 2 - Garantir la complémentarité et l'articulation systématique du Contrat de Ville avec les autres cadres d'intervention nationaux et locaux (Pactes locaux des Solidarités, CRTE, Cités éducatives et PRE...);
- 3 - Soutenir les compétences des professionnels et porteurs de projets ;
- 4 - Rendre lisibles et visibles les actions du Contrat de Ville de façon adaptée et régulière ;
- 5 - Associer en continu les habitants aux réflexions sur le Contrat de Ville ;
- 6 - Mobiliser en priorité des moyens de droit commun pour répondre aux objectifs dans les quartiers ;
- 7 - Mobiliser des moyens adéquats à la réalisation des objectifs, notamment des moyens d'acteurs privés ;
- 8 - Promouvoir l'innovation et l'expérimentation ;
- 9 - Participer à l'évaluation en continu du Contrat de Ville ;
- 10 - S'impliquer sur toute la durée du Contrat de Ville, à la fois dans les instances techniques et politiques, ainsi que dans les groupes thématiques.

Les priorités retenues pour le QPV de l'Isle d'Abeau :

Dans chaque commune, un travail a été mené pour définir et enrichir les objectifs prioritaires et spécifiques à chaque quartier. La stratégie intercommunale partenariale devra en effet s'incarner dans des actions et des projets territorialisés, répondant aux enjeux de chacun des QPV.

La politique de la Ville sur le QPV Saint-Hubert-Les Remparts vise prioritairement à :

1 - Favoriser l'émancipation de tous par l'éducation, le sport, la culture et les loisirs, avec une **ambition première de soutenir et impulser une offre culturelle, de loisirs et sportive comme leviers d'émancipation sociale, professionnelle et de citoyenneté**, notamment sur l'espace public du périmètre prioritaire. **Les actions en pieds d'immeuble** permettent de créer de la cohésion sociale, tout en faisant rayonner le quartier. Cela permet de faire évoluer les regards stigmatisant sur le quartier. En matière d'éducation, la Cité Educative qui intervient sur ce quartier permet également de soutenir cette orientation. L'enjeu est bien celui de la complémentarité et de l'articulation entre ces deux dispositifs.

2 - La seconde priorité de la feuille de route communale vise l'accompagnement des transitions, avec un enjeu de favoriser **l'appropriation et le partage de l'espace public** pour tous : l'atmosphère d'un quartier repose sur l'occupation de l'espace et la présence d'infrastructures, de services, d'institutions, d'acteurs associatifs, de médiateurs... De plus, **l'attractivité du quartier par les commerces** est un enjeu clef que la Commune souhaite considérer. Il est également important d'anticiper l'évolution des usages (autour de la place des Alpes par exemple) pour limiter la paupérisation du périmètre QPV. Les initiatives pour améliorer **la gestion de la propreté (sur espaces publics ou privés) et les pratiques de tri** dans le quartier sont également à soutenir, notamment en travaillant des propositions avec les habitants et en proximité. Enfin, **la sécurisation des espaces** et les actions favorisant la tranquillité publique sont également visées.

3 - Au titre de la troisième priorité, la Commune souhaite favoriser des projets qui permettent l'insertion professionnelle des habitants des QPV. Sur ce quartier, deux enjeux sont identifiés :

- Ouvrir les perspectives professionnelles des habitants et plus particulièrement des jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) et des familles monoparentales :

PROJET DE DELIBERATION

- Participer à la découverte du monde du travail, pour tout public ; Rendre acteurs les habitants dans leurs parcours professionnels ; rapprocher le monde de l'entreprise, les quartiers et le service public de l'emploi ; donner du sens au travail par rapport à la situation spécifique de chaque demandeur.

- Travailler spécifiquement sur la levée de deux freins majeurs à l'insertion :

. La mobilité : un enjeu de connexion avec la gare de L'Isle d'Abeau (incohérence des nouvelles grilles horaires des bus Ruban) ; un enjeu d'incitation aux usages de modes doux de transport de type vélo.

. La levée des freins psychologiques est cruciale pour travailler l'insertion socio-professionnelle.

. Les modes de garde : cet enjeu est spécifiquement travaillé à l'échelle de la CAPI. Les habitants en recherche d'emploi sur le quartier Saint-Hubert pourront en bénéficier directement.

Enfin, le quartier Saint Hubert bénéficie d'un bon taux de services publics, l'enjeu réside dans la facilitation, l'accompagnement, **la médiation auprès des habitants** pour faire valoir leurs droits ; Il s'agit donc d'accompagner les habitants du quartier en matière d'information et d'accès aux droits en proximité. Par ailleurs, **l'enjeu d'accès à la santé** est fondamental, pour traiter les problématiques de santé mentale et d'inscription dans une offre de droits commun notamment.

La **maîtrise de la langue française** est un enjeu pour accéder à l'emploi, pour rapprocher les habitants des institutions et permettre le respect des règles de bien vivre.

Un travail sera réalisé courant 2024 pour préciser les modalités de mise en œuvre opérationnelle.

Conformément à ces dispositions, le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le Contrat « Engagements Quartiers 2030 », fixant les enjeux et engagements pour la période de 2024 à 2030,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »,

- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve le Contrat « Engagements Quartiers 2030 », ci-annexé, fixant les enjeux et engagements pour la période de 2024 à 2030,**

- **autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »,**

- **autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

..... **Voix pour** / **Voix contre** / **Abstentions** / **Refus de vote**